

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 juin 2023

N° 2023-39	Autorisation de signature du marché relatif à l'acquisition, la maintenance et l'exploitation d'un système d'information de gestion des abonnements, de la relation usagers, des systèmes de comptage, de la consommation, de la facturation, de l'encaissement et du recouvrement du service de l'eau de la Métropole de Lyon à compter du 1er janvier 2025.
------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin à 14h00, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand			X	
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle			X	
CROIZIER	Laurence	X			
GROSERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard		X		Anne REVEYRAND
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie		X		Pierre CHAMBON
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille		X		Maeva PESENTI

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 16
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023
Secrétaire élu : Pierre CHAMBON

1. Contexte

Eau publique du Grand Lyon, créée le 1er janvier 2022 sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC), assure depuis le 1er janvier 2023 l'ensemble des activités de production et de distribution de l'eau potable sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Sur le périmètre Usagers, la Régie n'étant pas en mesure de mettre en place son propre SI Usagers avant le 1er janvier 2025 compte tenu notamment des délais incompressibles de déploiement d'un tel système d'information, la Métropole de Lyon et VEOLIA ont conclu un marché de service de transition permettant à Eau publique du Grand Lyon de continuer à s'appuyer à compter du 01/01/2023 et pour une période de 2 ans sur :

- Le SI Usagers du délégataire (Waterp) adapté au nouveau contexte de la Régie ;
- Le Centre de Relation Usagers du délégataire pour le traitement des sollicitations des usagers.

Le besoin de la Régie a été déterminé sur la base de ces éléments pour établir un marché public ayant pour objet la mise en place puis l'exploitation pendant 48 à 72 mois d'un nouveau SI Usagers, en remplacement du SI Usagers adapté du délégataire, permettant d'assurer la gestion des relations avec les abonnés et les usagers du service de l'eau de la Métropole de Lyon.

Le calendrier prévisionnel du marché est le suivant :

Phase 1 - Projet :

- Démarrage du projet : 19 juin 2023
- Mise en Ordre Marche : 1er juillet 2024
- Fin de la période de Vérification d'Aptitude : 1er novembre 2024
- Ouverture aux utilisateurs du nouveau système d'information : 1er janvier 2025
- Fin de la période de Vérification de Service Régulier : 31 mars 2025

Service continu : Support applicatif, Maintenance corrective, maintenance et support des licences/des progiciels métier, exploitation et hébergement Informatique :

- Phase 2 - Durée initiale : 4 ans du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028
- Phase 3 - Première reconduction : 1 an du 1er janvier 2029 au 31 décembre 2029
- Phase 4 - Seconde reconduction : 1 an du 1er janvier 2030 au 31 décembre 2030

Les montants du marché pour la durée initiale de 66 mois sont les suivants :

Montant total minimum pour la période ferme : 2 500 000 € HT

Montant total maximum pour la période ferme : 8 300 000 € HT

Les montants du marché par reconduction sont les suivants :

Montant minimum par période reconductible : 300 000 € HT

Montant maximum par période reconductible : 1 100 000 € HT

2. Compte rendu de la procédure

Compte-tenu de ces éléments de contexte, la procédure choisie par Eau publique du Grand Lyon pour ce marché est une procédure négociée avec publicité et mise en concurrence, en application des articles L2124-3, R2124-3, R2124-4, et R2161-21 à 23 du Code de la Commande Publique.

Elle a été lancée par la Métropole puis transférée à la Régie au 1er janvier 2023.

Le tableau ci-après retrace les principales étapes de cette procédure :

Etape	Date	Objet/Événement
Envoi et parution des avis	27 juin 2022	Envoi de l'Avis de pré information
	5 septembre 2022	Validation de la fiche d'initialisation par la Métropole de Lyon
	19 septembre 2022	Envoi de l'Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC)
Remise des candidatures	17 octobre 2022	Réception de 6 candidatures
Analyse des candidatures	Du 18 octobre 2022 au 10 novembre 2022	Analyse des candidatures et sélection des candidats conformément aux conditions de participation énoncées dans l'AAPC
	10 novembre 2022	<p>Les 5 candidatures suivantes ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATOS Worldgrid • Efluid • E-GEE • SA Informatique Communication • SOMEI / ACCENTURE (groupement conjoint, SOMEI en tant que mandataire solidaire) <p>La candidature de DXC Technology est rejetée car sa note de 32/100 la plaçait au 6^{ème} rang pour 5 retenus</p>
	14 novembre 2022	Envoi de la lettre de rejet au candidat non retenu DXC Technology
Elaboration et remise des offres initiales	14 novembre 2022	Envoi de la lettre de consultation et du DCE aux 5 candidats retenus
	16 janvier 2023	<p>Réception de 4 offres initiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATOS Worldgrid • Efluid • E-GEE • SOMEI / ACCENTURE
Phase de négociation des offres et remise des offres revues	Du 17 janvier 2023 au 17 février 2023	Analyse des offres initiales : les offres initiales ont été examinées au regard des critères de jugement énumérés dans le règlement de la consultation
	3 février 2023	Envoi des lettres de convocation aux 4 candidats pour les entretiens de négociation, après analyse des offres initiales
	Du 20 février 2023 au 24 février 2023	Préparation des négociations
	Du 27 février 2023 au 2 mars 2023	<p>Entretiens de négociation :</p> <p>Un entretien de négociation d'une durée de 2 heures et 45 minutes a été mené avec chacun des 4 candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATOS Worldgrid : 27 février 2023 à 9h30 • Efluid : 28 février 2023 à 9h30 • E-GEE : 1er mars 2023 à 9h30 • SOMEI / ACCENTURE : 2 mars 2023 à 9h30 <p>Les comptes-rendus de chaque entretien ont été envoyés dans un délai de 48 heures maximum après l'entretien</p>
	Du 13 mars 2023 au 16 mars 2023	Remise des offres finales : chaque candidat a disposé du même délai après l'entretien pour élaborer et déposer son offre finale (12 jours francs à partir de l'envoi du compte-rendu)
Analyse des offres finales et choix du candidat retenu	Du 20 mars 2023 au 6 avril 2023	Analyse et notation des offres finales et rédaction du rapport d'appels d'offres
Attribution du marché	03 mai 2023	Commission d'appel d'offres
	19 mai 2023	Envoi des lettres de rejet aux 3 candidats non retenus

La Commission d'appel d'offres de la Régie s'est réunie le 3 mai 2023 et a attribué le marché à la société Efluid pour un montant estimatif :

- de 5 249 747 € HT pour la durée initiale de 66 mois
- de 669 493 € HT pour la première période reconductible d'un an
- de 695 868 € HT pour la seconde période reconductible d'un an

Dès lors, il relève de la compétence du Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur de la Régie à signer ce marché.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L2122-21, R2221-18 et R2221-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 3 mai 2023,

DELIBERE,

- Article 1.** Autorise le Directeur de la Régie à signer le marché SI Usagers attribué à Efluid pour :
- un montant minimal de 2 500 000 € HT et un montant maximal de 8 300 000 € HT pour sa durée initiale de 66 mois
 - un montant minimal de 300 000 € HT et un montant maximal de 1 100 000 € HT par période reconductible de deux fois un an

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,

La présidente du Conseil d'Administration,

Le secrétaire de séance



Anne GROSPELLIN



Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com :

